

## **Carrières et sablières en Maine-et-Loire Des sites multi activités au service du territoire Compensation agricole : comment l'appliquer ?**

**Mercredi 14 novembre 2018**

Cette journée technique permet de découvrir plusieurs sites dans un rayon d'une trentaine de kilomètres autour d'Angers.

Le matin sera consacré à la visite du site TPPL (Travaux publics des Pays de la Loire) de Mozé-sur-Louet, une filiale du groupe Nivet.



© TPPL (Travaux Publics des Pays de la Loire)

La carrière de Pont-Chauveau : 300 000 t/an de microgranite en de multiples activités.

Exploitée depuis près de 60 ans, la carrière de Pont-Chauveau produit environ 300 000 tonnes annuelles de microgranite, dans des installations performantes. La carrière n'est qu'une des multiples activités d'un site entièrement tourné vers les métiers de la construction et des travaux publics. Le pôle minéral de Mozé-sur-Louet accueille aussi une double centrale à béton, une centrale d'enrobage à chaud, une plateforme de recyclage de béton de déconstruction, un centre d'enfouissement des inertes, une plateforme de négoce de granulats, un laboratoire de contrôle des bétons et granulats et une agence de travaux publics.

En fin de matinée Axel Gayraud, expert auprès de la chambre d'agriculture Pays de la Loire, fera un topo sur la compensation agricole en lien avec les activités extractives.



© Carrières de Seiches

Site industriel des carrières de Seiches

Après un déjeuner dans un domaine viticole réputé dont les vignes jouxtent la carrière, nous découvrirons plusieurs sablières du groupe Pigeon et leur site de traitement. Les carrières alimentent cet outil, installé en zone industrielle, qui produit environ 300 000 t par an. Le processus valorise 100 % des matériaux d'entrée. Sur les sites d'extraction, l'un à sec, l'autre sous eau, les remises en état sont coordonnées. Elles débouchent sur la revalorisation agricole (fermes expérimentales en lien avec la chambre d'agriculture) ou l'implantation d'énergies renouvelables (photovoltaïque).

## **programme**

- 9 h 30 **Accueil sur le site viticole Domaine des Rochettes**, à Mozé-sur-Louet.
- 10 h 00 **Présentation du site Nivet de Mozé-sur-Louet**, puis déplacement en bus pour la visite.
- 11 h 30 **Exposé sur la compensation agricole**, par Axel Gayraud, chambre d'agriculture.
- 12 h 30 **Déjeuner au Domaine des Rochettes**.
- 14 h 00 **Circuit en bus pour la visite des sites Pigeon**, puis retour au domaine viticole.
- 16 h 30 Fin de la journée et visite possible du chai.

## **important**

Le nombre de visiteurs étant limité, les inscriptions seront prises en compte dans l'ordre de leur arrivée. Pour des raisons de sécurité, nous tenons à rappeler que les participants à la visite doivent porter des chaussures de terrain, un casque et gilet de sécurité.

# conditions générales

## INSCRIPTION

Les personnes désirant participer aux journées techniques de la Société de l'industrie minérale sont invitées à remplir le bulletin d'inscription.

Les bulletins d'inscription doivent être accompagnés du chèque correspondant ou des informations complètes concernant le paiement par carte bancaire. Les bulletins sont adressés à :

Société de l'industrie minérale  
17 rue Saint-Séverin, 75005 Paris (France)

Si l'inscription est retenue (dans la limite des places disponibles), le participant reçoit :

- une confirmation d'inscription ou une facture,
- et éventuellement une notice d'information sur les conditions de déroulement particulières à la session (lieu, plan, transport, accueil, déjeuner de travail, hébergement, etc.).

L'adhésion individuelle à la Sim est de 50 euros.

L'adhésion REC (retraité, étudiant ou en recherche d'emploi) est de 30 euros.

## important

Les inscriptions seront prises en compte dans l'ordre de leur arrivée.

## MODALITÉS D'ANNULATION

Toute annulation devra être signalée par écrit au secrétariat des inscriptions dès que possible.

En cas d'urgence, l'annulation pourra être annoncée par téléphone (secrétariat des inscriptions, +33 (0)1 53 10 14 70). **Dans ce cas, elle devra faire l'objet d'une confirmation écrite sous 24 heures.**

Toute demande d'annulation parvenant au secrétariat de la Sim 30 jours avant la date de la journée technique sera prise en considération et fera l'objet d'un remboursement ultérieur avec une retenue de 8 € pour frais de gestion.

Toute demande d'annulation parvenant entre 15 et 30 jours avant la date de la journée technique fera l'objet d'un remboursement partiel, limité à 50 % du montant.

Enfin aucune demande de remboursement ne pourra être prise en considération si la demande d'annulation parvient au secrétariat de la Sim moins de 15 jours avant la date de la journée technique.

## RESPONSABILITÉ

La Sim ne pourra être tenue pour responsable des modifications survenues à la suite d'événements indépendants de sa volonté et en particulier de l'annulation de la journée technique par suite d'une insuffisance d'inscriptions, d'annulation des sociétés nous recevant pour les journées techniques et de tous faits exceptionnels (grèves, intempéries, etc.).



## RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONCERNANT UNE INSCRIPTION

Secrétariat des inscriptions de la Sim :

Tél. +33 (0)1 53 10 14 70 - Fax : +33 (0)1 53 10 14 71

E-mail : [contact@lasim.org](mailto:contact@lasim.org)

# Bulletin d'inscription

Journée technique district Ouest

Mercredi 14 novembre 2018

Carrières et sablières en Maine-et-Loire - Des sites multi activités au service du territoire - Compensation agricole : comment l'appliquer ?

Nom : ..... Prénom : .....

Société : ..... Fonction : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : ..... Pays : .....

Tél. : ..... Fax : ..... E-mail : .....

Numéro de TVA intracommunautaire : .....

Secteur :  administration - organisme public  recherche - ingénierie  enseignement  fédération - association

industrie  fabricant de produit finis  exploitant  constructeur - fournisseur  autre.....

Je souhaite recevoir les lettres d'information de la Sim par e-mail

Frais de participation :  70 € TTC pour les membres Sim

n° de carte membre obligatoire : ..... / .....

88 € TTC pour les non-membres

→ Je règle par  CB  Eurocard Mastercard  Visa  American Express

N° :     /     /     /

Date d'expiration :   /   3 derniers chiffres au dos de la carte :

Titulaire : .....

→ Je règle par chèque joint, à l'ordre de la Sim, tiré sur une banque française

→ Je règle par virement immédiat, en euros, sur le compte bancaire de la Sim (motif : JT18-17) :

SG Paris Saint-Michel IBAN : FR76 3000 3030 8500 0372 6256 107 BIC : SOGEFRPP

## profitez-en pour adhérer à la Sim !

- société 285 €
- individuelle 50 €
- retraité, sans-emploi, étudiant, enseignant 30 €

### Adhérer à la Sim, c'est...

- ✓ être informé des **évolutions techniques** de vos métiers ;
- ✓ bénéficier de l'organisation de la Sim, **lieu d'échanges et de rencontres** ;
- ✓ profiter des **synergies existant entre toutes les professions réunies** au sein de l'Association.

Adhérer à la Sim c'est aussi **bénéficiaire de 20 % de réduction** sur toutes les manifestations et publications de l'association.

[www.lasim.org](http://www.lasim.org)